

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le x janvier 2019.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 7

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, M. François PONCHON.

Absents : Bruno LE MAT –procuration à Jacques PREMEL–, Mme Nicole ANDRE, M. Gilles LE BIHAN.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Aude RUVOEN a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

APPROBATION DE L'AVENANT MODIFICATIF DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE DU SDE22

La commune est signataire de la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies. Le SDE 22 propose un avenant permettant l'utilisation de la plateforme SMAE, mettant en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés (Pour le gaz 01/01/2021 et Pour l'électricité au 01/01/2022) et enfin, ouvrant le groupement aux personnes morales de droit privé.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies

EGLISE- REJOINTOIEMENT DE LA FACADE EST & DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le prolongement des travaux de rejointoiements réalisés en 2016 pour clocher et le pignon nord, M. le Maire soumet au Conseil un nouveau projet rejointoiement de l'église protégée au titre des monuments historiques, pour la façade est.

Le Conseil Municipal, décide du rejointoiement d'un pignon, celui côté est, et retient le devis de l'entreprise Le Boulzec de Pommerit le Vicomte pour un montant de 12 887,88€ TTC (10 739,90€ HT).

Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander de subvention en particulier à la DRAC, à la Région, et au Conseil Départemental.

VOIRIE 2020 : EFFONDREMENT AU REST VC500

Vu l'effondrement de la sortie d'eau sous la route au niveau du rest intervenu le 13 décembre 2019, des travaux de création d'un enrochement pour consolider la rive du traou bigot et la mise en place d'un drain routier sont à envisager.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, approuve le devis du LTC Service Voirie pôle Plestin Plouaret portant sur la partie Saint Michel en Grève en partenariat avec la commune de Trédrez-Locquémeau aussi concernée, pour un montant de 3 724 ,90 € TTC (3 180,22€ HT)

CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE "EAUX PLUVIALES URBAINES"

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines, constitue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération.

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve les termes de la convention de délégation de gestion de services pour la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, sans flux financier pour l'année 2020, en attendant de préciser les contours de la compétence « Eaux pluviales Urbaines » avant d'en acter les conditions de transfert entre les communes et LTC.

MAIRIE – POSTE INFORMATIQUE

Le Maire expose que l'ordinateur acquis en 2011 montre des signes de faiblesses. Jvs qui assure la maintenance logiciel et matériel suggère de passer à une nouvelle génération de matériel. Le Conseil Municipal, accepte le devis pour un montant de 1 158,00TTC (965,00HT).

MAIRIE – MAINTENANCE MATERIEL 2020

Le Maire propose de signer avec JVS un contrat de maintenance matériel pour un montant de 390.02€HT au titre de l'année 2020.

RYTHMES SCOLAIRES: MAINTIEN DE LA DEROGATION POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS LORS DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Il faut renouveler la demande de dérogation aux rythmes scolaires en application du décret 2017-1108 du 27 juin 2017.

Les parents seront interrogés par le Conseil d'école pour émettre un avis.

Le Conseil Municipal déclare être favorable au maintien d'un rythme scolaire à 4 jours par semaine, et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

BELLEVUE SIGNALISATION

Pour la route de Bellevue, M. Dissez présente le devis du SPM portant sur des panneaux à installer aux bouts de la route de Bellevue sous le panneau de limitation du poids des véhicules.

Le Conseil Municipal décide de l'achat à SPM de 2 Panneaux « sauf services » EB10 pour un montant de 185,55€ TTC (152,12€ HT).

DOMAINE MARITIME CLUB DE PLAGE & AOT

La plage étant le principal attrait de la commune de Saint Michel en Grève, le Maire propose à nouveau la mise en place d'un club de plage en 2020.

Aussi le Maire propose de renouveler la demande d'autorisation d'occupation temporaire aux affaires maritimes, aux mêmes conditions que l'an passé, pour le club de plage mis en place cet été du 06 juillet au 21 août 2020, soit 7 semaines.

Une aire de **200m²** est nécessaire pour installer des jeux mobiles tels qu'une structure gonflable, des trampolines et divers jeux seront sur la grève à proximité des toilettes publiques et à proximité de la borne électrique située sur le parking près de l'hôtel.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide de créer un poste d'agent de restauration polyvalent en contrat aidé (PEC) pour un an à l'école ainsi que 2 postes d'animateur pour le club de plage cet été.

ICI CA BOUGE & DON

Le conseil municipal accepte la donation de l'association Ici ça bouge de 4 000,00€ pour acheter des jeux de plage.

VOIRIE 2020 : VC1 ROUTE DE PLOUZELAMBRE COTE DU CUN & EAU PLUVIALE

Vu les écoulements d'eau pluviale sur la route de Plouzélambre dans la côte du cun, le maire propose de faire les travaux de drainage routier en régie dès février 2020.